Nous sommes le lundi 10 juin 1566

Reconnu coupable de *s'être abandonné à commettre l'horrible et détestable crime de sodomie*ⁱ, la sentence est rendue publique devant la Maison de ville :

[...] Toi Bartholomé Tecia, condamnons à être lié de cordes, mené hors la Corraterie, sur le fleuve du Rhône, et là, en iceluy être noyé et submergé, façon accoutumée, tellement que l'âme soit séparée de ton corps. Et ainsi finiras tes jours pour être en exemple aux autres qui tels cas voudraient commettre.

Et à vous, notre lieutenant, commandons de mettre notre présente sentence à due et entière exécution.

La rumeur enfle, peu à peu la foule s'assemble. Hommes, femmes, enfants, certains sont venus tout exprès, d'autres se sont détournés de leurs activités quotidiennes.

Les berges sont glissantes. Quelques altercations éclatent. Des hommes prennent place sur des barques pour mieux voir le spectacle du supplice car c'est en ces lieux que se déroulent les exécutions par noyade.

Sabots des mules, roues des charrettes, heurts métalliques des armes, cris... au milieu du tumulte, le condamné arrive. Il est jeune, il n'a que 15 ans.

L'agitation est à son comble. Pieds et mains liés, il est escorté par le lieutenant de justice et par deux «ministres de la foi», puis hissé dans une barque en compagnie du bourreau et des pasteurs, qui l'accompagnent pour recueillir ses ultimes confessions. Sur la rive, le lieutenant de justice attend.

Pleure-t-il? Supplie-t-il? Une fois au milieu du fleuve, le jeune homme dont on ne peut distinguer les traits est immergé et maintenu sous l'eau par le bourreau. Il se débat, luttant dans un dernier espoir, puis renonçant il s'asphyxie. Son corps sans vie est ramené dans la barque, puis sur la berge.

Ultime marque d'infamie, il est attaché sur une claie, traîné jusqu'au gibet de la ville pour être enterré dans le cimetière des condamnés.

La foule s'est tue. Le spectacle a rempli sa fonction et semé l'effroi. Bartholomé Tecia a subi une peine exemplaire.

Avec l'aimable contribution de Sonia Vernhes Rappaz, historienne et auteur de « La noyade judiciaire dans la République de Genève (1558-1619) »; elle travaille actuellement sur les discours juridiques et les pratiques judiciaires à Genève au XVIème siècle.



Étudiant piémontais âgé de 15 ans, dénoncé, torturé et condamné **le 10 juin 1566** à être noyé **en ce lieu**, pour crime d'homosexualité.

Aujourd'hui, l'orientation sexuelle et l'identité de genre doivent être reconnues universellement comme étant des droits humains fondamentaux.

À TRAVERS LE MONDE, DES PERSONNES CONTINUENT D'ÉTRE DISCRIMINÉES, PERSÉCUTÉES ET CONDAMNÉES DU SEUL FAIT DE LEUR ORIENTATION SEXUELLE OU DE LEUR IDENTITÉ DE GENRE. Posée le 10 juin 2013 à l'initiative de podyecht

Apposée le lundi 10 juin 2013 à l'initiative de





Plaque épigraphique Bartholomé Tecia

Un lieu de mémoire et d'espoir pour la communauté LGBT

Lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres"

Le lundi 10 juin 2013, 447 ans jour pour jour après sa condamnation, Bartholomé Tecia donne son nom à cette plaque épigraphique apposée sur le lieu de son supplice et dont le message, au-delà de la commémoration, incite à la réflexion.

Si le cas de Bartholomé est ici rappelé à la mémoire, il ne fut pas le seul à être condamnéⁱⁱⁱ et à mourir du fait de son homosexualité à Genève. Cette affaire témoigne de notre Histoire locale et par une mise en perspective, interpelle sur la situation de discrimination et de persécution dont sont encore victimes des membres de la communauté LGBT à travers le monde, tout en préservant de se poser en donneur de leçon.

Le Prix Martin Ennals remis à Genève en 2011 à Kasha Nabagesera pour son action au péril de sa vie en Ouganda, rappelle qu'à cette date plus de 78 pays condamnent encore, dont 7 de la peine de mort, les relations sexuelles librement consenties entre personnes adultes de même sexe ; le discours historique de Mme Hillary Clinton, iv le 6 décembre de la même année, devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève, interpelle le monde entier à reconnaître et défendre les droits des minorités LGBT, et réclame notre mobilisation à tous. La plaque Bartholomé Tecia s'en fait l'écho, témoigne de notre époque, de ses combats et de ses aspirations.

Associant **la mémoire** à l'égard de toutes celles et tous ceux qui ont pu souffrir de telles condamnations et de telles sentences, à **l'espoir** d'une reconnaissance universelle des droits de l'homme, NETWORK^v a souhaité que cette épigraphe soit une empreinte contemporaine dont l'obsolescence serait réjouissante.

Par leur soutien actif apporté à la réalisation de ce projet, le Conseil municipal et le Conseil administratif impriment l'attachement de la Ville de Genève aux valeurs de diversité, d'égalité, d'intégrité et de dignité.



La sodomie est le nom savant qu'utilisent à cette époque les juristes ou les magistrats pour désigner les relations sexuelles entre deux personnes du même sexe, que ce soient hommes ou femmes.

^v *NETWORK* est une association d'hommes gays ou bisexuels, dirigeants d'entreprises, cadres, indépendants, personnalités politiques et artistes désireux d'offrir leurs compétences à la communauté homosexuelle suisse.

L'organisation suisse NETWORK s'engage pour plus d'ouverture, de respect et de diversité sociale, ainsi que pour l'obtention des mêmes droits que le reste de la population de notre pays. www.network.ch



ii Lesbiennes, Gays, Bisexuel(le)s, transgenres, inclut également les personnes intersexuées.

iii De 1444 à 1662, date de la dernière exécution pour crime de sodomie à Genève, ce sont 31 hommes et 2 femmes, qui furent condamnés à mort pour un tel crime. *Cf.* Monter, 1987 et Vernhes Rappaz, 2007.

iv « [...] À bien des égards, elles forment une minorité invisible. Elles sont arrêtées, tabassées, terrorisées, exécutées même. Beaucoup sont traitées avec mépris et violence par leurs compatriotes, tandis que les autorités chargées de les protéger détournent leur regard ou, trop souvent, participent aux mauvais traitements qui leur sont infligés. Elles se voient privées des possibilités de travail et d'éducation, chassées de leur foyer et de leur pays et contraintes de dissimuler leur nature, voire de la nier, pour se protéger.

Je parle des homosexuels, des lesbiennes, des bisexuels et des transsexuels - des êtres humains nés libres et qui se sont vu donner, conférer l'égalité et la dignité, et qui ont le droit de les revendiquer. C'est bien l'un des derniers défis de notre époque en matière de droits de l'homme. » Hillary Clinton Genève 06.12.2011

Read more: